Mairie d'Erquy

11 square Hôtel de Ville BP 09

22430 ERQUY Tél: 02 96 63 64 64 Fax: 02 96 63 64 70 info@ville-erquy.com www.ville-erquy.com



RESUME DES DELIBERATIONS

Conseil municipal

Jeudi 7 mars 2019

RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2019

	Noms et prénoms				Procuration / Mandataire
	·	Présents	Absents	Mandatés	
	GUERVILLY Christiane	1	0	0	
	DUBOS Jean-Luc	1	0	0	
	CHALVET Maryvonne	1	0	0	
	MORIN Yannick	1	0	0	
	LAITHIER Bernadette	1	0	0	
	POTURA Louis-Vincent	0	0	1	CHALVET Maryvonne
	ROBERT Stéphanie	0	0	1	LE GOFF Guilaine
	MORGAND Michel	1	0	0	
	RENAUT Sylvain	1	0	0	
	GUILLOT Alain	1	0	0	
	CRAMOISAN Annick	0	0	1	CRAMOISAN Annick
	BURAUD Nicole	1	0	1	DUBOS Jean-Luc
	BELLIER Michel	1	0	1	LAITHIER Bernadette
	BLANCHET Typhaine	1	0	1	BELLIER Michel
<u>e</u>	DAYOT Clothilde	1	0	0	
ri p	DENIS Paul	1	0	0	
Ę	DUVERGER Béatrice	1	0	0	
E	LE GOFF Guilaine	1	0	0	
ité	LEPRETRE Mickaël	1	0	1	POTURA Louis-Vincent
Majorité municipale	TALBOURDET Nicole	1	0	1	MORGAND Michel
Ma	VERNAY Christophe	0	1	0	
Minorité municipale	BOUVET Sylvie	1	0	0	
	BABIK Michèle	1	0	0	
	JOULAUD Pascale	11	0	0	
	MALLEGOL M-Dominique	1	0	0	
	PELAN Pierre	1	0	0	
Min	PINEAU Roland	1	1	0	
	DÉCOMPTE DES PRÉSENTS 01 à 08	17	2	8	

ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE ET AMÉNAGEMENTS CONNEXES. LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES. RECOURS AU DISPOSITIF D'ACCORD-CADRES. ORDONNANCES N° 2015-899 DU 23 JUILLET 2015 RELATIVE AUX MARCHÉS PUBLICS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la passation du marché avec un minima de commande garantie fixé à 125.000 € H.T. (procédure adaptée. Marché annuel reconductible 3 fois).

REQUALIFICATION URBAINE ET PAYSAGERE DE CAROUAL. LANCEMENT DE LA CONSULTATION DELA MAITRISE D'ŒUVRE. SECTEURS TRAITÉS PAR LA MAITRISE D'ŒUVRE : S2, S3, S4, S5, S6 ET S7.

Le Conseil Municipal, à la majorité (3 abstentions et 2 contre) autorise le Maire à lancer les consultations permettant au maître d'ouvrage de choisir un maître d'œuvre qui sera chargé dans un premier temps des études d'Avant-Projet Définitif et de Projet des secteurs identifiés (S2 à S7), et dans un second temps de suivre la phase d'exécution (EXE) des secteurs ciblés au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Dépense prév	2 834 810,00 €	
Secteur 2	Esplanade et parking	1 027 830,00 €
Secteur 3	Aire de Camping Car	159 250,00 €
Secteur 4 (Exé. Prio.)	Avenue de Caroual et parking stade	383 160,00€
Secteur 5 (Exé. Prio.)	Promenade et plaine de jeux	349 950,00 €
Secteur 6 (Exé. Prio.)	Rue des Evettes	305 240,00€
Secteur 7 (Exé. Prio.)	Giratoire des Evettes	609 380,00 €

RESTAURATION DU VIADUC DE CAROUAL. LANCEMENT DE LA CONSULTATION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE ET DE CONCEPTION.

Le Conseil Municipal, à la majorité (4 abstentions), autorise Mme le Maire, à lancer les consultations nécessaires permettant au maître d'ouvrage de choisir un maître d'œuvre pour la restauration du viaduc de Caroual.

Le montant initial des travaux projetés est de 1.100.000 € HT. Il convient d'ajouter un ratio de 7,51 % au titre des révisions de prix sur la base de l'indice INSEE TP02 (Travaux de génie civil et d'ouvrages d'art neufs ou rénovation - Base 2010). Le montant révisé des travaux projetés est 1.182.610,00 € HT comprenant 1 tranche ferme et 2 tranches optionnelles.

PORT DE PLAISANCE D'ERQUY CENTRE. TARIF DES REDEVANCES PORTUAIRES DEPARTEMENTALES.

ACTUALISATION DES REDEVANCES DOMANIALES ET DE POLICE PORTUAIRE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer l'avenant relatif à la révision de la redevance domaniale et de la redevance de police portuaire.

SINISTRE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018. DOMMAGES SUR BATEAU. MOUILLAGES PORT ERQUY-CENTRE. PAIEMETN DE LA FRANCHISE AU DROIT DE L'INDEMNITÉ VERSÉE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de payer le montant de la franchise contractuelle (467,70 €) à un créancier ayant subi des dommages sur bateau.

INDEMNISATION DE FRAIS DE STAGE ET D'ÉTUDE. STAGIAIRE INDEMNISÉE: MME BLANCHARD LISA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde à un stagiaire au service urbanisme une indemnité de stage correspondant au montant conventionnel de 3,75 € l'heure.
